

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 587 DU 12 JUIN 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Au bout de quinze ans de chômage, on devrait avoir droit à une retraite de chômeur».

Georges Wolinski

**L' ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
ET LA GUADELOUPE p. 2**

**PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES
PAR LA BANQUE MONDIALE p. 5**

BRÈVES ÉCONOMIQUES EN GUADELOUPE p. 4

ÉDITORIAL

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS, LA GUADELOUPE ET LA DÉCOLONISATION

La 42e session de l'organisation des États Américains s'est déroulée en Bolivie la semaine dernière .Bien entendu , les médias officiant en Guadeloupe n'en ont pas parlé car ils diffusent depuis longtemps le message que notre pays n'est pas dans l'hémisphère américain . Il est une excroissance de l'Europe sur le continent américain . Si l'adoption de la charte sociale des Amériques est une avancée car ses dispositions vont être intégrées dans le droit positif de chaque état de notre région ce qui favorisera le progrès social , par contre aucun débat d'envergure n'a eu lieu sur la décolonisation définitive de notre continent. Certes, sous l'impulsion de l' Argentine , la pression s'est accentuée sur la Grande Bretagne qui continue de coloniser les Malvinas. Par contre , un silence pesant pèse sur les autres pays colonisés. Les membres n'ont pas parlé des pays qui notamment dans la Caraïbe sont inscrits sur la liste des pays à décoloniser administrée par les Nations unies au travers du comité spécial de décolonisation . Aucun débat ne s'est déroulé sur Porto rico , la Guadeloupe , la Martinique et la Guyane, néo colonies des États unis et de la France . Ces pays ont en effet été rayés de la liste des pays à décoloniser au motif que ce ne sont plus des colonies parce que les puissances administrantes ont décidé de les reconnaître comme citoyens dans leur empire colonial . Ce silence , est l'expression d'une connivence, notamment avec la France qui est un observateur au sein de l' OEA et dont le représentant a participé à cette session. Ce silence est d'autant plus curieux que les textes fondateurs de l'organisation pan américaine prônent la décolonisation de tous les peuples d'Amérique . L'OEA et les autres organisations régionales de notre continent ne doivent plus rester silencieux en face du maintien de la colonisation occidentale dans de nombreuses régions de notre continent .Elles doivent se montrer beaucoup plus actives et s'engager à prendre en charge directement la décolonisation des pays qui sont encore sous domination. Les affaires américaines doivent être traitées par les américains et aucun pays étranger ne peut occuper la terre américaine.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DU DIESEL SONT DANGEREUX

Les gaz d'échappement des moteurs diesel sont désormais classés parmi les cancérogènes certains pour les humains par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC), l'agence pour le cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En 1988, le CIRC, basée à Lyon (France), avait classé les émissions des moteurs diesel parmi les cancérogènes probables pour l'homme (groupe 2A), rappelle le CIRC à l'issue d'une réunion de travail qui s'est achevée mardi. Les experts réunis à Lyon ont estimé qu'il y avait à présent suffisamment de preuves démontrant qu'une exposition aux gaz d'échappement de moteurs diesel est associée à un risque accru de cancer du poumon, pour classer ces gaz dans le groupe des cancérogènes certains pour les humains (Groupe 1). Depuis 1971, plus de 900 agents ont été évalués parmi lesquels plus de 400 ont été classés comme cancérogènes ou potentiellement cancérogènes pour l'homme.

SAMSUNG GALAXY III EN VEDETTE

Samsung a lancé en grande pompe en mai dernier son tout nouveau smartphone, le Galaxy SIII, qui vient chasser directement sur le terrain de l'iPhone 4S. Au premier rang mondial sur le marché des mobiles, devant le finlandais Nokia, le géant coréen entend bien profiter de ce nouvel appareil pour asseoir sa suprématie. Samsung a livré 44,5 millions de téléphones mobiles au premier trimestre quand Apple n'en a livré "que" 35,1 millions. Un écart qui pourrait se creuser au regard de l'engouement provoqué par le Galaxy SIII et du recul des ventes d'iPhone dans le monde. Alors qu'il n'était pas encore en vente, les précommandes du Galaxy SIII ont atteint 9 millions d'exemplaires mi-mai. Lancé dans 28 pays depuis fin mai, essentiellement en Europe et au Moyen-Orient. Il sera disponible au Etats-Unis courant juin et dans 145 pays au total d'ici la fin du mois de juillet. Le smartphone affiche des caractéristiques techniques étonnantes, une série de nouvelles fonctionnalités conviviales et innovantes, un écran qui le place entre le Galaxy Note et l'iPhone 4S... Parmi les innovations notables, le dernier fleuron de la gamme de téléphones multifonctions est doté de capacités de reconnaissance du visage et de commandes vocales améliorées à l'image du système Siri de l'iphone 4S. Apple semble prendre très au sérieux la menace que représente ce nouveau joujou. Le groupe de Cupertino a ainsi engagé une nouvelle procédure contentieuse aux Etats-Unis contre Samsung Electronics pour obtenir son interdiction à la vente. La firme américaine accuse le géant coréen de viol de brevet. Un épisode de plus dans la guéguerre qui oppose les deux géants de la high tech. Le match est loin d'être fini. Le groupe dirigé par Tim Cook devrait dévoiler l'iPhone 5 en octobre. Selon les dernières rumeurs, le nouveau smartphone de la firme à la pomme devrait être légèrement inférieur en taille au Galaxy SIII, avec un écran

de 4 pouces. Sur le plan des innovations embarquées, il faudra encore attendre pour en savoir un peu plus. Mais le match s'annonce passionnant, sachant qu'Apple n'a pas droit à l'erreur après des lancements décevants pour l'iPhone 4S et l'iPad 3. Les observateurs s'attendent toujours à la révolution tant mise en avant par son fondateur Steve Jobs.

BRÈVES ÉCONOMIQUES

En 2011, le Fonds Dom, géré localement par l'Agence française de développement (AFD), a accompagné 195 entreprises en Guadeloupe, permettant la création de 203 emplois et de maintenir 781 emplois existant, contre 343 emplois nouveaux et la consolidation de 943 emplois en 2010. Le montant moyen des investissements dans la région est de 224 K€, dont 72 % concernent des entreprises de moins de 5 salariés. Le premier bénéficiaire de cette aide est le secteur de l'industrie avec 37 % des montants garantis, devant le commerce 31 %, les services 12 %, les transports 10 %, l'hébergement et restauration 6 % et le BTP 3 %. Le total des crédits garantis s'élève à 68,7 millions d'euros en 2011.

En 2011, la Caisse des dépôts et consignations réalise près de 300 millions d'euros de prêts aux organismes HLM et aux bailleurs sociaux (Semsamar, Semag, la Sig, en Guadeloupe) aux Antilles-Guyane. Près de 600 millions d'euros de dépôts sont gérés pour le compte de certaines professions juridiques règlementées : les notaires, les huissiers, les administrateurs judiciaires. Les investissements en fond propres représentent 8,5 M€. En Guadeloupe, la Caisse a par exemple participé au financement de la couverture de la toiture du port autonome avec des panneaux photovoltaïques. En 2011, la Caisse des dépôts et consignations a également développé le FSI-Région, un fonds qui permet d'investir dans les entreprises régionales.

L'agence de notation Fitch a évalué le département de la Guadeloupe. L'Agence Fitch souligne la bonne qualité de l'investissement en Guadeloupe et lui attribue la note AA- assortie d'une perspective stable. La note de la Guadeloupe reflète le faible niveau d'endettement du département : la dette directe représente deux à trois années d'épargne brute.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe (CCI-IG) a réalisé une étude sur les créations d'entreprises entre 2003 et 2011. Ses résultats indiquent que la dynamique de création est restée forte (hormis 2008) : le nombre de créations d'entreprises est passé de 4 160 par an en 2003 à 5 662 en 2011, mais cette évolution est due en partie à la création du statut d'auto-entrepreneur. Le taux de survie à trois ans s'établit à 66,8 %, et varie selon les secteurs d'activité. Il est élevé dans l'industrie (84,5 %) et dans la construction (76,9 %) et dans la moyenne pour l'action sociale (67,9 %) et le commerce (66,6 %). Ces créations se répartissent de manière très inégale sur le territoire. Ainsi, cinq communes, à elles seules, ont contribué à plus de la moitié (51 %) des créations d'entreprises en 2011 : il s'agit des Abymes, Baie-Mahault, le Gosier, Pointe-à-Pitre et Petit-Bourg.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES SELON LA BANQUE MONDIALE

Dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales, l'institution appelle ces pays à réduire leur dette à court terme et leurs déficits budgétaires et à opter pour une politique monétaire plus neutre afin de disposer d'une marge de manoeuvre en cas de coup dur. "Les marchés financiers mondiaux et le sentiment des investisseurs devraient rester volatiles à moyen terme, compliquant les décisions de politique économique", a souligné Hans Timmer, chargé des perspectives de développement au sein de la Banque mondiale. L'institution prévoit pour les pays en voie de développement une croissance ralentie à 5,3% cette année, après 6,1% l'an dernier. Elle rebondirait ensuite à 5,9% en 2013 et 6% en 2014. La croissance de l'économie mondiale est attendue à 2,5% cette année (contre 2,7% en 2011), 3% en 2013 et 3,3% en 2014. L'économie de la zone euro devrait de son côté se contracter de 0,3% cette année avant de renouer avec une croissance de 0,7% en 2013 et de 1,4% en 2014. La zone euro a bénéficié l'an dernier d'une croissance de 1,6%. La Banque mondiale s'attend à ce que la croissance chinoise se tasse à 8,2% cette année (contre 9,2% en 2011) avant de remonter à 8,6% l'an prochain. Les cessions d'actifs des banques d'Europe occidentale devraient peser sur la croissance en Europe de l'Est et en Europe centrale, celle-ci étant attendue à 3,3% cette année, contre 5,6% l'an dernier. La Banque mondiale prévoit toutefois une modeste reprise l'an prochain, avec 4,1% de croissance. L'Amérique latine et la région caribéenne devraient quant à elles afficher une croissance ralentie à 3,5% cette année, contre 4,3% en 2011. La Banque mondiale prévoit même pour le Brésil une croissance de seulement 2,9% cette année puis de 4,2% la suivante. Au Moyen-Orient et en Afrique du nord, la croissance devrait ralentir à 0,6% cette année, contre 1% en 2011, en raison notamment de l'impact des sanctions occidentales envers l'Iran et de la chute de l'activité en Syrie et au Yémen. En Afrique sub-saharienne, la croissance devrait au contraire s'accélérer à 5% cette année et à 5,3% en 2013, contre 4,7% en 2011.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

OUVERTURE DE LA 2^e SESSION LÉGISLATIVE EN HAÏTI

Lundi 11 juin, a eu lieu au Palais législatif, en Assemblée ordinaire, l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année législative 2012. À cette occasion, le Premier Ministre, Laurent Lamothe, entouré de son cabinet ministériel et en présence des membres du Corps diplomatique, a présenté, devant les deux Chambres [51 Députés sur 99 et 18 Sénateurs présents sur 33], le discours-bilan des activités de son Gouvernement conformément à l'article 98.3 alinéa 8 de la Constitution de 1987.

« Une fois investi de votre aval, mon Gouvernement s'est engagé avec détermination, et à travers des actions concrètes et rapides, à conduire les destinées de la nation dans le sens de la modernité et du changement » a fait savoir le Chef du Gouvernement qui croit aussi qu'il est peu aisé d'établir un réel bilan en trois semaines de gestion de la chose publique avec toutes les complications que cela implique. Le Chef du Gouvernement a débuté son bilan en évoquant les diverses opérations menées à travers le pays par la Police Nationale pour déloger des espaces publics les individus armés en treillis militaires se réclamant d'anciens membres des Forces Armées d'Haiti. « Le Gouvernement reste sensible aux revendications légitimes des véritables militaires démobilisés qui recevront leurs indemnités et les cotisations déposées dans le Fonds de pension des FAD'H », a toutefois insisté le Premier Ministre.

Le Chef du Gouvernement a également inscrit la lutte contre la contrebande et la corruption dans son agenda prioritaire afin de permettre à l'Etat de récupérer des fonds trop longtemps laissés aux mains des réseaux mafieux. L'arrestation de contrebandiers et la récente opération anti-corruption à Port-de-Paix constituent une preuve éloquente de cette volonté d'en finir avec ces pratiques malhonnêtes.

Le Premier Ministre Lamothe a rappelé que l'éducation représente l'une des priorités du gouvernement Martelly/Lamothe, en témoigne le programme de scolarisation universelle permettant à un million cinq cent quatre vingt treize mille enfants (1,593,000) à l'échelle du pays d'aller à l'école gratuitement.

Sur le plan de la protection sociale, le Premier Ministre Lamothe a indiqué que trois programmes fraîchement lancés (Ti Maman chéri, Aba Grangou et Katye Pam Poze), visent à combattre l'exclusion sociale, et réduire le seuil d'extrême pauvreté touchant près de 60% de la population haïtienne.

Le Chef du gouvernement a rappelé que des actions significatives sur le plan touristique ont été initiées portant sur le renforcement des capacités institutionnelles de ce secteur, l'assouplissement des cadres réglementaires, la mise en valeur des patrimoines historiques et culturels ainsi que des plans de formation relatifs à la restauration et à l'hôtellerie. 20 inspecteurs seront formés dans le cadre d'un partenariat haïtiano-canadien. Des contacts ont déjà été établis avec 25 agences de voyages de par le monde afin de relancer les activités touristiques porteuses de création d'emploi.

Sur le plan environnemental des initiatives encourageantes ont été prises pour combattre le phénomène d'insalubrité et la déforestation dans tous les départements du pays. Le lancement de l'opération Ville Propre a permis le ramassage d'une quantité considérable d'ordures dans la Zone métropolitaine.

Le Premier Ministre a, en outre, souligné avoir insisté sur la mise en place au sein de la Primature des organes stratégiques afin de lui permettre de répondre de manière urgente et efficace aux problèmes que confronte la population haïtienne dans différents domaines. « Je pense notamment à la cellule de coordination et de suivi des politiques publiques et la cellule des affaires budgétaires. D'autres cellules de la Primature ont été confiées à des compétences reconnues », a précisé M. Lamothe.

De plus, tout en se réjouissant de la parfaite harmonie qui règne à la tête de

l'Exécutif, le chef du Gouvernement a également mis l'accent sur le processus de mise en place du Conseil de Développement Économique et Social (CDES) qui doit devenir un « forum permanent et autonome de dialogue et de concertation » des forces économiques et sociales. « Ce n'est qu'une question de jours avant que le CDES ne soit une réalité ! Fait historique dans les annales de la Primature et dans l'histoire politique récente ! » s'est réjoui M. Lamothe. Cette initiative traduit bien la volonté du Gouvernement Martelly-Lamothe d'enclencher la construction de la nouvelle Haïti avec tous et pour tous.

Le Premier Ministre, Laurent Lamothe a, également, indiqué qu'un décret a été pris par le Président de la République, annulant la déclaration d'utilité publique du Centre-ville. Une telle décision devant permettre au secteur privé de mettre à exécution ses projets d'investissement. Dans cette même perspective, suite à un accord signé avec le Venezuela, cinq mille (5,000) logements seront construits dont 2,500 à Port-au Prince et 280 dans chaque département. Des projets industriels pertinents sont en cours, dont celui du parc industriel de Caracol.

Le Premier Ministre a réaffirmé une fois de plus sa ferme détermination à travailler en synergie et dans la transparence avec les différents pouvoirs de l'Etat ainsi qu'avec tous les secteurs vitaux du pays pour atteindre son objectif majeur : « Fòk pèp la jwenn ».

Au cours de cette session, ont été ratifié l'accord de prêt du Fond de L'OPEP de 15 millions de dollars, pour la poursuite des travaux de la centrale hydroélectrique de Peligre [dont la Banque Inter américaine de Développement (BID) a déjà injecté 32 millions de dollars] ainsi que la Convention de la Haye .

Le chef du gouvernement annonce également que son équipe va « travailler le plus vite que possible pour la réalisation » d'un agenda législatif. Ce sont déjà 142 propositions de loi qui sont en cours de préparation.

Les différentes commissions de la chambre des députés reçoivent, à partir du lundi 11 juin 2012, des propositions et des projets de loi, en souffrance depuis la 48e législature, pour pouvoir commencer à travailler. Il s'agit d'une vingtaine de propositions et projets de lois, relatifs particulièrement aux armes à feu, à la qualité des denrées, à la lutte contre la traite des personnes, à la réforme agraire, au contrôle et à la répression du vol d'électricité, à l'obligation scolaire et à la gratuité de l'enseignement fondamental, aux ouvrières et ouvriers ainsi qu'aux entrepreneuses et entrepreneurs agricoles. Parmi les autres tâches qui attendent les députés, il convient de noter « l'accompagnement du gouvernement pour qu'il y ait des élections à la fin de l'année (2012) ».

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION SUD SUD EN HAÏTI

« Impulser le Plan stratégique de développement d'Haïti », un programme appelé à renforcer la priorité des secteurs agricoles et en matière de santé, tel a été l'objectif de la réunion qui s'est tenue dans cette capitale, présidée par le Premier ministre de ce pays de la Caraïbe, Laurent Lamothe, en présence des vice-ministres des Affaires étrangères d'Argentine, du Venezuela et de Cuba. La réunion de travail a été présidée par le Premier ministre haïtien Laurent Lamothe et les vice-ministres des Affaires étrangères d'Argentine, du Venezuela et de Cuba. Les participants ont signé un mémorandum d'entente destiné à renforcer la coopération Sud-Sud, dans le cadre des

engagements pris par l'Argentine et le Venezuela au 6e Sommet des Amériques dans la ville colombienne de Cartagena de Indias. « L'Argentine est prête à coopérer avec les pays de la région et à assister Haïti dans son développement », a déclaré le vice-ministre des Affaires étrangères argentin Eduardo Zuain. Concernant l'amorce de cette nouvelle forme de coopération, Zuain s'est accordé avec son homologue vénézuélienne Veronica Guerrera pour signaler que cette collaboration nous permet de « conjuguer l'aide financière et la formation technique, sans pour autant donner de leçons sur la manière de conduire un peuple. Il s'agit plutôt d'un échange de savoirs ». « Nous essayons de continuer d'avancer dans la coopération dans le plus stricte respect de la souveraineté de ce pays. Nous sommes ici pour réaffirmer que vous pouvez compter sur Cuba », a déclaré le Premier vice-ministre cubain des Affaires étrangères Marcelino Medina. Pour sa part, le Premier ministre haïtien a exprimé sa gratitude aux présidents Hugo Chavez et Raul Castro, et il a relevé l'importance de la coopération cubaine dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la pêche. Le mémorandum concerne plusieurs programmes de construction de logements, de formation technique, de livraison de machines, ainsi qu'une aide complémentaire au Programme Aba Grangou (À bas la faim), afin de réduire en 2016 le pourcentage de foyers ayant des besoins de base, et éradiquer la faim et la malnutrition en 2015.

RÉFÉRENDUM AUX MALOUINES

Le gouvernement des Malouines a annoncé mardi à Londres qu'il allait organiser un référendum sur le « statut politique » de ces îles dans la première moitié de 2013. « Nous avons décidé, avec le soutien entier du gouvernement britannique, de tenir un référendum sur les Falklands (nom anglais des îles Malouines) pour éliminer tout doute sur notre souhait » de « rester un territoire d'outre-mer du Royaume-Uni doté d'un gouvernement autonome », a indiqué dans un communiqué le président de l'Assemblée législative des Malouines, Gavin Short. Le premier ministre britannique David Cameron a aussitôt réagi, soulignant que « cela fait trente ans que les habitants des Falklands ont dit clairement qu'ils entendaient rester Britanniques » et que « la Grande-Bretagne soutiendra résolument leur choix ». Le secrétaire d'État britannique responsable de l'Amérique latine Jeremy Browne effectue actuellement une visite de quatre jours aux Malouines à l'occasion des commémorations du 30e anniversaire du conflit entre le Royaume-Uni et l'Argentine. Les Malouines, situées au large de la Patagonie argentine et qui comptent quelque 3000 habitants, sont sous contrôle du Royaume-Uni depuis que ce pays en a chassé les autorités argentines en 1833, mais sont toujours revendiquées par Buenos Aires. La guerre des îles Malouines, qui a opposé l'Argentine et la Grande-Bretagne du 2 avril au 14 juin 1982, a fait 649 morts argentins, 255 britanniques et 3 parmi les habitants des îles. Le trentième anniversaire de ce conflit a été marqué cette année par un regain de tension entre les deux pays, l'Argentine accusant notamment le Royaume-Uni de « militariser » la zone.

ORIENT

L'IRAN VA CONSTRUIRE UN SOUS-MARIN NUCLÉAIRE

L'Iran a annoncé mardi avoir « entamé des études préliminaires » pour la construction d'un sous-marin à propulsion nucléaire, à la veille de négociations cruciales avec les grandes puissances sur son programme nucléaire controversé. « Nous avons entamé des études préliminaires pour concevoir et construire un sous-marin à propulsion nucléaire », a déclaré l'amiral Abbas Zamini, commandant adjoint de la marine pour

les questions techniques cité par l'agence Fars.« Tous les pays ont le droit d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, y compris pour la propulsion de leurs navires », a-t-il ajouté en soulignant que la marine iranienne avait « besoin » de recourir à cette technologie pour « mener des opérations à longue distance ». Il n'a donné aucun autre détail. Seuls cinq pays sont capables actuellement de construire des sous-marins nucléaires, qui allient le summum de la technologie dans de nombreux domaines: les États-Unis, la Russie, la France, la Grande-Bretagne et la Chine. L'Iran fait régulièrement des annonces fracassantes sur ses capacités technologiques et militaires, qui suscitent généralement le plus grand scepticisme des experts occidentaux. Il essaye de développer ses forces navales à marche forcée, mais n'a jusqu'à présent construit lui-même que de petits sous-marins conventionnels de 120 ou 500 tonnes. Téhéran a cependant affirmé le mois dernier avoir réussi à réviser et réparer un de ses sous-marins conventionnels russes « Kilo » de 3200 tonnes sans l'aide de Moscou, et avoir ainsi pu acquérir « les plans des parties sensibles » du bâtiment que la Russie lui refusait. L'Iran n'a jamais non plus construit de réacteur nucléaire, ses deux seules installations, le réacteur de recherche de Téhéran et la centrale de Bouchehr, ayant été construites respectivement par les États-Unis - avant la révolution de 1979 - et la Russie. L'annonce de ce projet intervient alors que l'Iran et les grandes puissances sont engagés dans de difficiles négociations autour du programme nucléaire iranien, soupçonné par les Occidentaux de dissimuler des visées militaires en dépit des dénégations de Téhéran. L'Iran et le groupe des « 5+1 » (États-Unis, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne et Allemagne) doivent se retrouver les 18 et 19 juin à Moscou pour une rencontre cruciale sur ce dossier.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Le plan européen de soutien aux banques espagnoles n'a pas suffi à pleinement rassurer les marchés financiers. Après une séance baissière hier à Wall Street (-1,1% pour le DJIA, -1,7% pour le Nasdaq), l'indice Nikkei cède 0,8% ce matin à Tokyo peu avant la clôture, tandis que Hong Kong perd 0,6%, le Shanghai Composite lâche 0,8%, Taiwan recule de 0,7% et Séoul perd 0,5%. De son côté, Sydney parvient malgré tout à gagner 0,2%, mais Singapour et Bombay (indice BSE Sensex) baissent d'environ 0,3% chacune.

AMÉRIQUE

Wall Street rebondissait plus fermement mardi en mi-séance après de fortes pertes la veille, dans un regain d'optimisme des investisseurs malgré une prudence persistante au sujet de l'Europe: le Dow Jones gagnait 0,74% et le Nasdaq 0,66%. Vers 16H10 GMT, le Dow Jones Industrial Average prenait 91,62 points, à 12.502,85 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 18,67 points à 2.828,40 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 montait de 0,58% (+7,62 points) à 1.316,55 points. Dans une

journee depourvue d'indicateurs, la performance des grands indices principaux de Wall Street dans la matinee a tout l'air d'un rebond technique apres la journee tres decevante de la veille.

EUROPE

Les indices boursiers europeens reflètent le climat de defiance qui regne sur le Vieux Continent, pris en etau entre la Grece, l'Italie et l'Espagne. Londres avance de 0,2%, Zurich de 0,4%, tandis que Francfort recule de 0,3%, Madrid de 0,6% et Milan de 1,6%. Sur les places d'Euronext, Amsterdam se replie de 0,2%, Lisbonne de 1%, alors que Bruxelles grappille 0,2% et Paris se trouve a l'equilibre. L'Espagne inquiete presque toujours autant, malgre l'annonce d'un plan de sauvetage concocte a la hate ce week-end, aux modalites encore tres floues.

CHANGE

L'euro se maintenait face au dollar mardi, en depot de l'abaissement par l'agence de notation Fitch de 18 nouvelles banques espagnoles qui alimentait les doutes sur l'efficacite du plan d'aide europeen, alors que la defiance se propageait vers d'autres pays de la zone euro. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,2497 dollar contre 1,2482 dollar lundi a 21H00 GMT. L'euro etait en legere hausse face au yen a 99,25 yens contre 99,13 yens vendredi. Le dollar se stabilisait face a la devise nippone, a 79,42 yens contre 79,43 yens vendredi soir. Vers 18H00 GMT, la livre britannique progressait face a l'euro a 80,27 pence pour un euro comme face au billet vert a 1,5566 dollar. La devise helvétique etait stable face a l'euro a 1,2009 franc suisse pour un euro comme face au billet vert a 0,9610 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini a 6,3705 yuans pour un dollar contre 6,3692 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le Brent et le brut US evoluent en sens inverse, le premier a la baisse et le second a la hausse. Le brut US beneficie de rachats a bon compte apres avoir touche un plus bas de huit mois et teste un soutien juste au-dessus de 81 dollars le baril. Le Brent se retrouve un peu au-dessus des 97 dollars le baril, affecte par les craintes que font peser sur la demande petroliere la crise de la zone euro et ses consequences sur l'economie mondiale. Le marche est aussi affecte par le fait que l'Arabie saoudite semble vouloir maintenir en l'etat l'objectif de production de l'Opep, a defaut de pouvoir convaincre ses homologues d'augmenter encore la production pour faire baisser les prix pour relancer l'economie mondiale.

PRÉPARÉE PAR VALENTIN FÉLIX

GESTION ÉCONOMIQUE : L'INVESTISSEMENT PUBLIC

Les investissements publics sont constitués d'une part des dépenses publiques dites de « consommation collective », investissements considérés comme « non productifs » et en tout cas comme relevant d'une production « non marchande » (réseau routier, justice, police, éclairage public, enseignement public et recherche, défense nationale, etc.), et d'autre part par la subvention d'une partie de l'accumulation du capital technique des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Dans la logique marchande, le payeur et le bénéficiaire sont confondus ; dans la logique non marchande des services dans lesquels investissent les Etats et qui deviennent des « consommations collectives », une dissociation entre le payeur et l'usage est de règle, l'ensemble de la collectivité (entreprises et ménages) payant des impôts pour faire fonctionner ces services. En dehors de l'impôt, le financement des investissements publics est également assuré par les emprunts obligataires réalisés par les Etats, ainsi que par le recours occasionnel de ces mêmes Etats à des emprunts auprès de leur Banque centrale. Dans le cadre de l'Union Européenne, les subventions accordées par les Etats en faveur de l'accumulation du capital technique des entreprises publiques (SNCF, etc.) ou privées sont soumises au contrôle de la Commission européenne de Bruxelles, qui dispose du droit de les interdire ou de les réduire si elle juge que ces subventions faussent le jeu de la concurrence entre entreprises européennes. La notion d'investissement public ne peut manquer de faire référence à la mesure publique, réalisée par les Etats, de l'ensemble des investissements réalisés chaque année dans un pays ou depuis un pays. La comptabilité nationale française mesure pour sa part la FBCF – Formation Brute de Capital Fixe, qui comprend aussi bien l'accumulation de capital productif par les entreprises que les acquisitions de logements par les ménages et les acquisitions d'équipement collectif par l'Etat. La FCBF est une grandeur clé de l'économie d'un pays. Plus elle représente une part importante du PIB (Produit Intérieur Brut), plus le rythme de la croissance économique du pays concerné est élevé. Ainsi la Chine a-t-elle atteint 10 % de croissance annuelle moyenne entre 1985 et 2007 cependant que la part de l'investissement brut global dans son PIB a été pendant cette période de l'ordre de 35 %, un chiffre très élevé en comparaison de tous les autres pays du monde.

L' EXPERTISE JUDICIAIRE

Une expertise judiciaire est une mesure d'investigation ordonnée par une juridiction et portant sur une question sur laquelle le juge ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour statuer. Celle-ci peut être ordonnée avant tout procès (article 145 du code de procédure civile) ou en cours de procédure. L'expertise judiciaire sera le plus souvent ordonnée par le Juge des référés en application de l'article 145 du code de procédure civile. Néanmoins, elle peut aussi être ordonnée par le juge de la mise en état, le tribunal ou le juge des requêtes. Selon l'article 145 du code de procédure civile « s'il existe un motif légitime de conserver ou d'établir avant tout procès la preuve de faits dont pourrait dépendre la solution d'un litige, les mesures d'instruction légalement admissibles peuvent être ordonnées à la demande de tout intéressé sur requête ou en référé ». Ainsi, il s'agit de conserver ou d'établir la preuve de faits dont le demandeur ne dispose pas ou qu'il souhaite conserver. Même si l'expertise est

demandée afin d'obtenir la preuve de faits, un minimum d'éléments sera nécessaire. L'article 146 du CPC relatif aux décisions ordonnant les mesures d'instruction prévoit en effet qu'en « aucun cas une mesure d'instruction ne peut être ordonnée en vue de suppléer la carence de la partie dans l'administration de la preuve ». En effet, la désignation d'un expert, y compris en référé, sans aucun élément de preuve paraît difficilement envisageable. Le juge est libre de désigner l'expert de son choix. Même si des listes d'experts sont établies, une liste nationale et une liste pour chaque cour d'appel, le juge n'est pas tenu de désigner un expert figurant sur ces listes (articles 1 et 2 de la loi n° 71-498 du 29 juin 1971). Selon l'article 265 du code de procédure civile, la décision qui ordonne l'expertise énonce les chefs de la mission de l'expert. En revanche, en principe, l'expert ne pourra se prononcer sur des points qui ne font pas partie de sa mission. L'article 238 du code de procédure civile contient notamment les dispositions suivantes : « Le technicien doit donner son avis sur les points pour l'examen desquels il a été commis. Il ne peut répondre à d'autres questions, sauf accord écrit des parties. » Lors de la désignation de l'expert, le juge fixera le montant d'une provision à valoir sur sa rémunération aussi proche que possible de sa rémunération définitive prévisible. Il désigne également la ou les parties qui devront consigner la provision (article 269 du code de procédure civile). Les obligations et droits de l'expert et des parties sont principalement définis par les articles 143 et suivants du code de procédure civile et 232 et suivants du Code de procédure civile. Parmi les droits des parties figure celui d'adresser ses observations à l'expert, via ce que l'on appelle des dires. Cette possibilité est expressément prévue par l'article 276 du code de procédure civile. Selon la loi, ces observations devront impérativement être prises en compte par l'expert judiciaire. Lorsqu'il s'agit d'observations écrites, elles devront être jointes à l'avis de l'expert si les parties le demandent. Au cours de sa mission, l'expert peut se faire assister la personne de son choix, sous son contrôle et sa responsabilité (article 278-1 du code de procédure civile). Toutefois, si l'expert peut prendre l'initiative de recueillir l'avis d'un autre technicien, celui-ci devra être d'une spécialité distincte de celle au titre de laquelle il a été désigné (article 278 du Code de procédure civile). A l'issue de ses opérations l'expert judiciaire donnera son avis sur les différents points de sa mission. Ceci se fera le plus souvent dans un rapport d'expertise, c'est-à-dire au terme d'un document écrit contenant les réponses de l'expert. Cependant, selon l'article 282 du Code de procédure civile, si l'avis n'exige pas de développements écrits, le juge peut autoriser l'expert à exposer cet avis oralement à l'audience. Après dépôt du rapport par l'expert, il sera trop tard pour lui faire part des observations des parties et éventuellement contester son avis. Cependant, les parties sont toujours admises à critiquer les conclusions de l'expert devant la juridiction saisie. Néanmoins, le plus souvent, sauf erreurs grossières, le Tribunal s'en tiendra à l'avis de l'expert. En matière civile, la rémunération de l'expert n'est pas préalablement fixée. Elle est définitivement fixée par le juge après examen de la proposition de rémunération qu'a adressé l'expert. Le juge tient compte notamment des diligences accomplies, du respect des délais impartis et de la qualité du travail fourni (article 284 du code de procédure civile). Les parties peuvent contester le montant des honoraires arrêté par le juge.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



T TABLEAU DE BORD

LE SMIC:

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2012 à **9,22 €** soit **1398,37 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1654,37 € brut mensuel** dont 254€ de prime BINO.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

TOTAL : 11,4

PRIX

AVRIL 2012 : 1,9% SUR UN AN (1,6 % SUR UN AN EN MARS)

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : Paul Noirte ; José Radegonde ; Alain Jeremy; Félix Valentin;
Romuald Myriam ; Jacques Davila;

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION :
Directeur ADMINISTRATIF:
Abonnement : 0690 40 42 55 ;
Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;
Agence de presse : Media info